

Projections pour la gestion communale 2023

Dépenses

Recettes

RAR signifie que la dépense ou la recette à réaliser impacte le budget 2022

1 Investissement

2 Fonctionnement

RESULTATS COMPLETS

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			A
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	104 783,66	195 038,06
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	24 779,39	27 110,94
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 92 585,95	(si solde positif) 0,00
		=	=
Total de la section d'investissement (2)		222 149,00	222 149,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	306 283,00	216 928,88
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 89 356,14
		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		306 283,00	306 283,00
TOTAL DU BUDGET (4)		528 432,00	528 432,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.


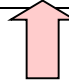

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

2 Fonctionnement


Hausse généralisée des prix...

Hausse de la population et compensation de l'Etat

En matière de fonctionnement les grands chapitres de dépenses prévisionnelles sont les suivants :

Chapitre 011 : remplacement de l'agent absent pour raison de santé, hausses générales des achats et factures d'énergie, d'assurance, travaux d'entretien des bâtiments communaux...		114 720
Chapitre 012 : augmentations des charges de personnel, salaires, assurances obligatoires, cotisations ...		80 250
Chapitre 65 : dépenses dites "obligatoires" : indemnités d'élus, subventions versées dont celle en matière d'aide sociale, participations aux organismes de groupement, frais « élèves extérieurs ».....		23 560
Chapitre 66 : Intérêts d'emprunt : 1 seul emprunt communal		1 558

En matière de fonctionnement les grands chapitres de recettes escomptées sont les suivants :

Chapitre 73 : Impôts et taxes...		50 534 +100 786
Chapitre 74 : Dotations de l'Etat ...		28 066
Chapitre 75 : Locations diverses (logement communal, garages, salle...)		27 200
Chapitre 77 : Recettes diverses : remboursement de sinistre		1 909

Etat du personnel au 01/01/2023

Filière Technique	Temps Complet	Temps Non Complet
2	1	1 (12.5/35ème)
Filière Administrative	Temps Complet	Temps Non Complet
1	0	1 (17.5/35ème)

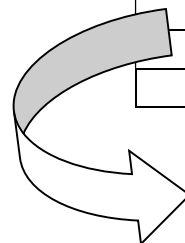
Taux d'Imposition 2023

Taxe d'habitation de 2019 figée jusque 2022	Taxe foncière sur le bâti	Taxe foncière sur le non bâti
10.88 %	40.32%	32,05%

Nouveaux taux d'indemnités

	Indemnité du maire *:	Indemnité à l'adjoint *:
2023	25.5%	9.9%
Rappel 2022	18%	7%

*de l'Indice Brut Terminal en vigueur



le taux de TH voté concernera les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale

Indicateurs financiers :

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	661,00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	680,70
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	663,38
3	Dépenses d'équipement brut / population	368,13
4	Encours de dette / population (2) (3)	134,56
5	DGF / population	47,39
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	36,05 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	106,38 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	55,49 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	20,28 %
10	Épargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-2,61 %

(1) À renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Rappel :

**Les documents budgétaires sont consultables en mairie, aux jours et heures d'ouverture au public :
le mercredi de 8h30 à 12h30 et vendredi de 13h30 à 17h30.**

Merci de prendre rendez-vous.